



Le 2 mars 2012

**AUTORISATIONS FINANCIÈRES
À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 AVRIL 2012**

1. Tableau récapitulatif des autorisations en cours

Objet de l'autorisation	Plafond nominal	Échéance / Durée	Utilisation en 2011
Emission de titres			
1. Augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (AGM du 21 avril 2011, résolution n°11)	- Augmentation de capital : 150 millions d'euros - Émission de titres de créance : 5 milliards d'euros	21 juin 2013 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
2. Augmenter le capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (AGM du 21 avril 2011, résolution n°12)	6 milliards d'euros	21 juin 2013 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
3. Augmenter le capital par offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 21 avril 2011, résolution n°13)	- Augmentation de capital : 150 millions d'euros ^a - Émission de titres de créance : 5 milliards d'euros ^a	21 juin 2013 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
4. Augmenter le capital par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (opérations "par placement privé") (AGM du 21 avril 2011, résolution n°14)	- Augmentation de capital : 20 % du capital ^a - Émission de titres de créance : 5 milliards d'euros ^a	21 juin 2013 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
5. Fixer le prix d'émission par offre au public, ou par offre visée à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital à émettre de manière immédiate ou différée (AGM du 21 avril 2011, résolution n°15)	10 % du capital ^a par période de 12 mois	21 juin 2013 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
6. Augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (AGM du 21 avril 2011, résolution n°16)	15 % de l'émission initiale ^a	21 juin 2013 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
7. Augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès à son capital (AGM du 21 avril 2011, résolution n°17)	10 % du capital ^a	21 juin 2013 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
8. Augmenter le capital en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange (AGM du 21 avril 2011, résolution n°18)	- Augmentation de capital : 150 millions d'euros ^a - Émission de titres de créance : 5 milliards d'euros ^a	21 juin 2013 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
9. Émettre des actions en conséquence de l'émission par une filiale de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société Bouygues (AGM du 21 avril	- Augmentation de capital : 150 millions d'euros en nominal ^a	21 juin 2013 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.

2011, résolution n°19)			
10. Émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (AGM du 21 avril 2011, résolution n°20)	5 milliards d'euros	21 juin 2013 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
11. Émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique (AGM du 21 avril 2011, résolution n°23)	- Augmentation de capital : 400 millions d'euros - Le nombre de bons est plafonné au nombre d'actions existantes	21 octobre 2012 (18 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
12. Augmenter le capital en période d'offre publique (AGM du 21 avril 2011, résolution n°24)	Plafonds prévus par les différentes autorisations applicables	21 octobre 2012 (18 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.

Émissions réservées aux salariés et aux dirigeants de la société ou de sociétés liées

13. Augmenter le capital en faveur des salariés ou mandataires sociaux adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (AGM du 21 avril 2011, résolution n°21)	10 % du capital	21 juin 2013 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
14. Procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (AGM du 29 avril 2010, résolution n°19)	10 % du capital	29 juin 2013 (38 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
15. Consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (AGM du 21 avril 2011, résolution n°22)	5 % du capital ^b	21 juin 2014 (38 mois)	Le conseil a décidé, lors de sa séance du 16 mai 2011, d'attribuer 2 936 125 options de souscription d'actions à 1 083 bénéficiaires, à effet du 14 juin 2011.

Rachats d'actions et réduction du capital social (hors l'OPRA 2011)

16. Faire acheter par la société ses propres actions (AGM du 21 avril 2011, résolution n°9)	10 % du capital (5 % pour les achats d'actions destinées à rémunérer des opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport) Coût total plafonné à 1,5 milliard d'euros	21 octobre 2012 (18 mois)	5 153 093 actions ont été rachetées par la société en 2011 en dehors du contrat de liquidité. 2 139 592 titres achetés et 2 031 592 titres vendus ^c dans le cadre du contrat de liquidité.
17. Réduire le capital social par annulation d'actions (AGM du 21 avril 2011, résolution n°10)	10 % du capital par période de 24 mois	21 octobre 2012 (18 mois)	Le conseil a décidé, lors de sa séance du 30 août 2011, d'annuler 9 973 287 actions rachetées par la société.

(a) avec imputation sur le plafond global visé au point 1

(b) avec imputation sur le plafond des attributions gratuites d'actions

(c) dont 438 746 titres achetés et 428 746 titres vendus dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2010 soit jusqu'au 21 avril 2011 inclus

2. Autorisations soumises à l'assemblée générale mixte du 26 avril 2012

Objet	Plafond nominal	Échéance /Durée
Émission de titres		
1. Émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique (résolution n°12)	- Augmentation de capital : 350 millions d'euros - Le nombre de bons est plafonné au nombre d'actions existantes	26 octobre 2013 (18 mois)
2. Augmenter le capital en période d'offre publique (résolution n°13)	Plafonds prévus par les différentes autorisations applicables	26 octobre 2013 (18 mois)
Rachats d'actions et réduction du capital social		
3. Faire acheter par la société ses propres actions (résolution n°10)	5 % du capital Coût total plafonné à 1 milliard d'euros	26 octobre 2013 (18 mois)
4. Réduire le capital social par annulation d'actions (résolution n°11)	10 % du capital par période de 24 mois	26 octobre 2013 (18 mois)